



## Achat d'un véhicule il y a un mois et je souhaite me rétracter

Par **kellychris**, le **03/11/2015** à **17:06**

j'ai acheté un véhicule il y a un mois à un particulier qui est passé au contrôle technique mais celle-ci a des soucis et des pièces que je devais changer d'ici quelques mois voir plus, il s'avère que je suis obligé de les changer maintenant, puis-je me rétracter sur l'achat sachant que je n'ai pas fini de régler la somme pour l'achat de la voiture.

le vendeur est en colère il n'y a pas moyen de discuter et je ne vois qu'une solution celle de rendre le véhicule, mais puis-je le faire?

Par **youris**, le **03/11/2015** à **17:33**

bonjour,

votre vendeur vous a vendu un véhicule avec un contrôle technique OK et vous a indiqué les petits problèmes qu'avaient ce véhicule.

donc votre vendeur vous a informé correctement de l'état du véhicule.

je ne vois pas quel motif vous pouvez avancer pour faire annuler la vente.

je pense que le vendeur ne reprendra pas votre véhicule et ne vous remboursera pas.

si la vente a eu lieu, il y a un mois vous avez du faire votre changement de carte grise.

salutations